

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 243

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 7, après le mot :

« place »,

insérer les mots :

« de commissions paritaires régionales ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« de commissions régionales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.